

Secret

Par l'entremise de l'agence Wolff  
à Berlin, l'agence télégraphique  
Reuter de Londres avait proposé  
dans le courant de l'automne 1887,  
d'éliminer l'agence Havas de  
Paris du cartel, qui jusqu'ici  
unit les dites sociétés au bureau  
de correspondance télégraphique  
de Vienne. L'agence Wolff s'em-  
pressa de s'adresser à cette der-  
nière pour savoir si elle acce-  
dait au projet: de conclure un  
nouvel arrangement qui exclu-  
rait l'agence Havas; arrange-  
ment dont la durée serait fi-  
xée à 5 ans à partir du 31  
Décembre 1889. La réponse de  
Vienne fut affirmative, tout  
en faisant ressortir les nécessités  
d'arriver à un accord avant  
l'expiration du cartel en vigueur.  
Se basant sur ces préliminaires,  
qui passaient toujours par l'agen-  
ce Wolff, l'agence Reuter s'est  
empressée de préparer la sépa-

ration désirée de l'agence Havas en nom-  
 mant et en installant dans différentes  
 places importantes, des territoires qui é-  
 taient du domaine de la société française,  
 notamment en Italie, des agents dignes  
 de confiance auxquels incomberait le  
 service d'information; cette mesure avait  
 pour but de faciliter l'exécution du  
 projet en question, c'est-à-dire de s'af-  
 franchir de l'agence Havas à l'époque  
 fixée pour le renouvellement du contrat.

Pour mener à bonne fin les négoc-  
 iations entamées entre l'agence Wolff  
 et le bureau télégraphique de Vienne,  
 auxquels devrait se joindre l'agence  
 Stefani, il semblerait avant tout néces-  
 saire de définir d'une façon claire et  
 précise les trois points suivants.

1<sup>er</sup> de l'agence Stefani est-elle à  
même de se séparer positivement de l'agen-  
ce Havas; et cette émancipation, sous quel-  
les conditions, et en quel espace de temps  
pourrait-elle se faire?

A cet égard, il faudrait recourir  
 au gouvernement Royal d'Italie; lui seul

3

étant à même de donner les renseignements nécessaires; son avis y est décisif, et les intentions équivaudraient à la solution de la question.

2.<sup>o</sup> L'émancipation simultanée de l'agence Reuter de Londres ainsi qu'elle fut proposée par le bureau Wolff de Berlin doit-elle être complète ou partielle?

Il n'y a guère à se dissimuler que les pourparlers précédents engendrent jusqu'à un certain point une sorte d'engagement pris entre les agences Wolff et Reuter, et qu'il n'est donc point certain que l'agence Wolff de Berlin puisse se dégager complètement de la société anglaise susdite. Quant au « Wiener Telegraphen Correspondenz Bureau » il a gardé sa liberté d'action complète et entière, puisque ses déclarations antérieures n'ont été faites qu'en son bureau seul.

Il importera donc avant tout de savoir si Wolff peut se délier complètement de ses engagements envers la société anglaise, ou bien s'il voudrait mieux les lui laisser. Enfin avec certaines restrictions.

Tous savons que lorsque l'idée d'une séparation complète avait été mise en avant, l'agence Reuter s'était déclarée prête à remplacer la Havas dans tout son vaste domaine tout en gardant sa propre compétence pour les pays qu'elle avait représentés jusqu'ici; il est hors de doute que ce seroit de développement assurait à l'agence Reuter pour le cours des cinq années à venir une influence morale prépondérante.

D'un autre côté l'élimination complète du bureau anglais apporterait de lourdes charges aux agences de Vienne, Rome et Berlin, lesquelles en formant l'union désirée, auroient à installer de nouveaux agents dans les immenses régions desservis par Havas et Reuter et tout cela encore dans le courant de l'année prochaine.

Pour ce qui est de l'Europe —

5  
on y arriverait peut-être, en  
agissant énergiquement; mais  
il ne faut pas se cacher que le  
déroulement de nouveaux rap-  
ports en Chine et même en Amé-  
rique donnerait lieu à de gran-  
des difficultés. A ces difficultés  
se joindrait celle de la question  
financière qui est de la plus  
haute importance. Il ne faut  
point se dissimuler qu'il s'agi-  
rait de dépenses colossales pour  
les trois agences alliées dont la  
répartition devrait se faire de  
manière que chacune des trois  
sociétés aurait à subvenir pour  
son compte aux frais des nouveaux  
territoires qui lui seraient assignés.

Il est vrai qu'une partie de  
ces nouvelles dépenses se rembour-  
serait par le surplus des rentrées,  
et par le surcroît des revenus des  
agences intéressées provenant  
de la plus grande étendue des

affaires.

6

En tenant compte de ces circonstances il serait peut-être désirable avant de procéder définitivement à l'élimination complète de l'agence Reuter, c'est à dire avant de la remplacer dans le service d'information télégraphique en Angleterre, aux Indes, aux Pays-Bas, en Belgique, en Egypte et en Amérique; d'examiner la question si une élimination partielle de l'agence Reuter, principalement pour ce qui concerne certains bureaux d'information, ne serait point plus avantageuse pour les agences de Vienne et de Berlin d'accord avec l'agenzia Stefani du moment que cette dernière redevenue indépendante pourrait user du droit conventionnel de nommer spontanément des agents dignes de confiance même pour les pays appartenant à la compétence de l'agence Reuter; cette manière de procéder serait d'autant plus utile pour les places les plus importantes, qu'elle offrirait le moyen de contrôler les nouvelles sou-

7

sont tendancieuses et fausses  
de l'agence Reuters; en outre  
cette modalité de s'affranchir  
seulement partiellement de la  
coopération du bureau de Londres  
aurait l'avantage d'amoindrir  
les nouvelles dépenses puisque  
l'agence Reuters aurait seule à  
subvenir aux frais de ses bu-  
reaux aux Indes, en Amérique  
ect. ect. ect.

3. Le terme pour lequel  
a été conclu le cartel qui jusqu'à  
présent lie le bureau de Vienne  
à celui de l'agence Wolff à  
Berlin expire le dernier jour  
de Décembre de l'année 1889,  
la nouvelle union des agences  
de Vienne, Berlin et Rome  
devrait donc s'effectuer avant  
l'expiration du terme susdit.

Partant de là il semblait  
de la dernière urgence que les  
parties intéressées recirassent  
les deux points ci dessus énoncés  
et s'occupassent sans délai

de commencer les travaux préparatoires  
nécessaires pour former le réseau des  
 agences respectives afin qu'à l'expira-  
 tion du cartel en vigueur l'organisa-  
 tion du service télégraphique puisse  
 immédiatement entrer en fonction.

L'Autriche-Hongrie, l'Italie et  
 l'Allemagne auraient donc à se concer-  
 ter et à se prononcer sans retard sur les  
 trois points en question.

La réalisation du projet de l'u-  
 nion télégraphique entre Vienne, Rome  
 et Berlin (et partiellement Londres)  
 correspondait à l'alliance existante  
 entre ces monarchies et souvegarderait  
 d'une manière prédominante et efficace  
 leurs intérêts communs.